



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mille Vingt-quatre et le Mardi 28 mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Rue Auguste BEBIAN, Basse-Terre, sous la Présidence de Monsieur ABELLI Thierry, Président, pour une séance ordinaire et sur une deuxième convocation en date du 15 mai 2024, affichée au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe.

Effectif du Conseil : 44

Présents : 23

Dont Procurations : 5

Absents : 21

Sens du vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 9

ETAIENT PRESENTS : M. ABELLI Thierry, Président ; M. LÉON Alain, 2^{ème} Vice-Président ; M. EDMOND Claude, 3^{ème} Vice-Président ; M. ANDRÉ Héric, 4^{ème} Vice-Président ; Mme PENCHARD Marie-Luce, 8^{ème} Vice-présidente ; Mme CARAVEL Joëlle, 9^{ème} Vice-Présidente ; M. ATALLAH André ; Mme BAILLET Patricia ; M. BASSETTE Rosan ; M. BONBON Louly ; M. DARES Louis-Jules ; Mme EUGENIE Gilberte ; M. GÉRAN Gaston ; M. GUILLAUME Bernard ; M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel ; Mme KALI-ÉLIE Nadya ; M. LATCHMAN Rodrigue ; M. LAVAURY-BOSC Jean- Pierre ; Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Evelyne ; M. RAMASSAMY Jean-Yves ; Mme RYON épouse BIDOYET Marysette ; M. VITALIS Cédric ; M. ZOZO Gaby.

ABSENTS ET /OU EXCUSES : Mme NADILLE-VALA Rolande, 5^{ème} Vice-Présidente ; Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie, 6^{ème} Vice-présidente ; Mme ABÉLLI-ETIENNE Sandra ; M. ADÉMAR Luc ; M. BELFORT Hubert ; M. CHAULET Philippe ; Mme CHRISTOPHE Annie ; M. COURTOIS Jean-Philippe ; Mme EUGÈNE épouse JOSEPH Luzette ; Mme GUILLAUME Virginie ; Mme HERLEM Annick ; MONLOUIS Gisèle ; M. OTTO Jules ; M. RAMDINI Hugues dit Philippe ; Mme WECK-MIRRE Lucie.

ABSENTS AYANT DONNES PROCURATIONS : M. FRANCISQUE Jean-Louis, 1^{er} Vice-Président, (Procuration donnée à Mme EUGÉNIE Gilberte) ; M. ANSELME, Jacques, 7^{ème} Vice-Président, (Procuration donnée à M. BONBON Louly) ; Mme CHOISI Annick (Procuration donnée à M. LEON Alain) ; Mme DACALOR Fabienne (Procuration donnée à M. BASSETTE Rosan) ; Mme RODES Brigitte (Procuration donnée à M. ATALLAH André).

Les 23 Conseillers présents formant plus de la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 44. Il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'une secrétaire prise au sein du conseil. M. ANDRÉ Héric a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée

DÉLIBÉRATION PORTANT EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS – EXERCICE 2024

Délibération affichée le

Au siège de la CAGSC

Fait à Basse-Terre, le 06 JUN 2024

POUR EXPÉDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC

Le secrétaire de séance

M. ANDRÉ Héric

Signé électroniquement le 06/06/2024
par Thierry ABELLI Président

Le Président de la CAGSC

Thierry ABELLI

La présente délibération peut, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe (rue Auguste Bébian - BP 370 - 97100 Basse-Terre) soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe (34 chemin des Bougainvilliers - Cité Guillard - 97100 Basse-Terre ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr). Le tribunal peut également être saisi en passant par « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le Président précise les éléments ci-après :

Le budget de la Communauté se décompose comme suit :

- Un budget principal regroupant via des codes fonctionnels distincts cinq principaux secteurs d'intervention : activités générales, environnement, politique de la ville, complexe sportif, médiathèque ;
- Deux budgets annexes propres aux activités à caractère industriel et commercial (c'est-à-dire financées par les usagers) : irrigation et transport public de voyageurs.
- Deux budgets de liquidation eau et assainissement, pour lesquels les compétences ne sont plus exercées. Cependant la couverture des dépenses et recettes liées à la liquidation de ces budgets seront assurées dans le cadre de la dérogation du non transfert des dettes et des créances à apurer.

Conformément à l'article L.1612-9 du CGCT qui prévoit que le compte administratif doit être voté avant le budget primitif de l'exercice suivant, un budget qui intègre les résultats 2023, ainsi que les restes à réaliser 2023 :

Vérification de l'équilibre budgétaire du BP 2024

Euros	TOTAL	BUDGETS ANNEXES		TOTAL	BUDGETS LIQUIDATION		TOTAL
	Budget principal	Irrigation	Transport	Budget CAGSC	Eau	Assainissement	
Recettes de fonctionnement	55 137 262,57	361 271,51	11 722 215,03	67 220 749,11	20 899 977,00	2 004 539,41	90 125 265,52
Dépenses de fonctionnement	55 137 262,57	361 271,51	11 722 215,03	67 220 749,11	80 756 180,47	11 496 340,62	159 473 270,20
Résultat de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	-59 856 203,47	-9 491 801,21	-69 348 004,68
Recettes d'investissement	7 955 951,63	1 550 669,26	2 261 727,15	11 768 348,04	5 680,57	37 509,50	11 811 538,11
Dépenses d'investissement	7 955 951,63	1 550 669,26	2 261 727,15	11 768 348,04	304 790,51	0,00	12 073 138,55
Résultat investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	-299 109,94	37 509,50	-261 600,44
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	-60 155 313,41	-9 454 291,71	-69 609 605,12

Le budget primitif principal et les budgets annexes transport et irrigation 2023 sont présentés en équilibre.

Cependant, **le budget consolidé est présenté en déséquilibre global** pour respecter la sincérité des comptes et répondre à deux obligations qui s'impose à la CAGSC :

Les dispositions de la loi du n°513-2021 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, des budgets de liquidation eau et assainissement sont maintenus sur l'exercice 2024. Présentation du budget primitif 2023 en déséquilibre global :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	159 473 270,20 €	90 125 265,52 €
INVESTISSEMENT	12 073 138,55 €	11 811 538,11 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré

- **Vu** la délibération du 10/07/2020 n°CAGSC-2020-06-02 portant élection du président ;
- **Vu** la délibération du 10/07/2020 n°CAGSC-2020-06-06 portant délégation d'une partie des attributions du conseil
- **Considérant** les avis des conseils d'Exploitation des Régies Transport et Irrigation émis lors de leur séance respective du 22 mai 2024 et du 28 mai 2024.

La présente délibération peut, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe (rue Auguste Bébian - BP 370 - 97100 Basse-Terre) soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe (34 chemin des Bougainvilliers - Cité Guillard - 97100 Basse-Terre ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr). Le tribunal peut également être saisi en passant par « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr



DÉCIDE A LA MAJORITÉ
SOIT : 19 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 9 ABSTENTIONS

Article 1 : D'adopter le Budget Primitif 2024 de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe par chapitres tel que repris dans les vues d'ensemble jointes :

PRESENTATION GENERALE DES BUDGETS PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	Intitulé	Budget Principal	Irrigation	Transport	Total CAGSC	Eau	Assainissement	Cumul Budget
013	Atténuations de charges	0,00		0,00	0,00			0,00
70	Produits de services, du domaine & ventes diverses	409 302,20	361 271,51	539 199,03	1 309 772,74		0,00	1 309 772,74
73	Impôts & Taxes (sauf 731)	10 204 802,00	0,00	3 119 212,40	13 324 014,40			13 324 014,40
731	Fiscalité locale	33 417 622,13	0,00	0,00	33 417 622,13	0,00	0,00	33 417 622,13
74	Dotations, Subv. & Partic.	6 193 512,15	0,00	2 536 098,62	8 729 610,77			8 729 610,77
75	Autres produits de gestion courante	29 799,00	0,00	14 921,00	44 720,00			44 720,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
77	Produits Exceptionnels	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	11 543 047,16	924 784,52	12 469 831,68
78	Reprises s/ amortissements & provisions	352 174,81	0,00	0,00	352 174,81	9 356 929,84	1 079 754,89	10 788 859,54
Total des recettes réelles de fonctionnement		50 609 212,29	361 271,51	6 209 431,05	57 179 914,85	20 899 977,00	2 004 539,41	80 084 431,26
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	288 283,38	0,00	10 847,00	299 130,38			299 130,38
002	Résultat reporté ou anticipé	4 229 183,72	0,00	5 501 936,98	9 731 120,70		0,00	9 731 120,70
002	Intégration résultat non budgétaire SMRSL	10 583,18			10 583,18			10 583,18
002	Intégration résultat non budgétaire SMRBT	0,00			0,00			0,00
Total		55 137 262,57	361 271,51	11 722 215,03	67 220 749,11	20 899 977,00	2 004 539,41	90 125 265,52
Dépenses	Intitulé	Budget Principal	Irrigation	Transport	Total CAGSC	Eau	Assainissement	Cumul Budget
011	Charges à caractère général	21 377 539,47	269 341,38	5 938 968,95	27 585 849,80	312 331,42	41 595,26	27 939 776,48
012	Charges de personnel & Frais assimilés	13 690 067,98	0,00	1 212 100,14	14 902 168,12	0,00	0,00	14 902 168,12
014	Atténuations de produits	8 518 336,00	0,00	185 670,60	8 704 006,60	0,00	0,00	8 704 006,60
65	Autres charges de gestion courante	2 801 902,34	0,00	1 364 000,00	4 165 902,34	856 873,75	31 023,31	5 053 799,40
66	Charges financières	51 605,35	0,00	0,00	51 605,35	0,00	0,00	51 605,35
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 801 845,25	1 801 845,25	9 045 112,24	4 050 651,79	14 897 609,28
68	Dotations aux provisions	4 382 516,48	86 500,00	150 000,00	4 619 016,48	0,00	4 739 163,94	9 358 180,42
Total des dépenses réelles de fonctionnement		50 821 967,62	355 841,38	10 652 584,94	61 830 393,94	10 214 317,41	8 862 434,30	80 907 145,65
023	Virement à la section d'investissement	3 118 119,66	0,00	1 024 381,42	4 142 501,08	0,00	0,00	4 142 501,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 197 175,29	2 077,00	45 248,67	1 244 500,96	0,00	0,00	1 244 500,96
002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	3 353,13	0,00	3 353,13	70 398 234,87	2 633 906,32	73 035 494,32
002	Intégration résultat non budgétaire SMRSL & SMRBT	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
Total		55 137 262,57	361 271,51	11 722 215,03	67 220 749,11	80 612 552,28	11 496 340,62	159 329 642,01
Résultat de Fonctionnement 2024		0,00	0,00	0,00	0,00	-59 712 575,28	-9 491 801,21	-69 204 376,49

ASOS MUIL 2 7

ASOS MUIL 0 1

ASOS MUIL 0 1

La présente délibération peut, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe (rue Auguste Bébian - BP 370 - 97100 Basse-Terre) soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe (34 chemin des Bougainvilliers - Cité Guillard - 97100 Basse-Terre ; Courriel : greffe.basse-terre@juradm.fr). Le tribunal peut également être saisi en passant par « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr



SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	Intitulé	Budget Principal	Irrigation	Transport	Total CAGSC	Eau	Assainissement	Cumul Budget
13	Subventions d'investissement	1 798 159,39	1 401 404,15	34 215,00	3 233 778,54	0,00		3 233 778,54
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	5 680,57		5 680,57
10	Dotations, Fonds divers & Réserves	509 717,96	0,00	0,00	509 717,96			509 717,96
1068	Réserve, Excédents de fonct. Capitalisés	222 588,62	0,00	289 575,63	512 164,25			512 164,25
Total des recettes réelles d'investissement		2 530 465,97	1 401 404,15	323 790,63	4 255 660,75	5 680,57	0,00	4 261 341,32
021	Virement de la section de fonctionnement	3 118 119,66	0,00	1 024 381,42	4 142 501,08			4 142 501,08
040	Opérations d'ordre de Transfert entre sections	1 197 175,29	2 077,00	45 248,67	1 244 500,96			1 244 500,96
041	Opérations patrimoniales	193 698,44	0,00	0,00	193 698,44			193 698,44
001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	916 492,27	147 188,11	868 306,43	1 931 986,81	0,00	37 509,50	1 969 496,31
	Intégration résultat non budgétaire SMRSL & SMRBT	0,00	0,00		0,00			0,00
Total	Recettes d'investissement	7 955 951,63	1 550 669,26	2 261 727,15	11 768 348,04	5 680,57	37 509,50	11 811 538,11
Dépenses								
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations Incorporelles	747 879,78	0,00	20 000,00	767 879,78	0,00	0,00	767 879,78
204	Subvention d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations Corporelles	6 586 090,03	1 550 669,26	2 230 880,15	10 367 639,44	149 244,21	0,00	10 516 883,65
23	Immobilisations En Cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts & Dettes assimilés	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00
26	Participations, créances rattachées à des part.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres Immobilisations Financières	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00		65 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 473 969,81	1 550 669,26	2 250 880,15	11 275 519,22	149 244,21	0,00	11 424 763,43
040	Opérations d'ordre de Transfert entre sections	288 283,38	0,00	10 847,00	299 130,38	0,00		299 130,38
041	Opérations patrimoniales	193 698,44	0,00	0,00	193 698,44	0,00		193 698,44
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	155 546,30		155 546,30
Total	Dépenses d'investissement	7 955 951,63	1 550 669,26	2 261 727,15	11 768 348,04	304 790,51	0,00	12 073 138,55
Résultat d'Investissement 2024		0,00	0,00	0,00	0,00	-299 109,94	37 509,50	-261 600,44
RESULTAT GLOBAL BUDGET PRIMITIF 2024		0,00	0,00	0,00	0,00	-60 011 685,22	-9 454 291,71	-69 465 976,93

Article 2 : QUE Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au préfet, au comptable public et notifiée aux communes membres, affichée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Basse-Terre, le 06 JUIN 2024

Certifié exécutoire, compte tenu de

Le secrétaire de séance

La transmission en Préfecture le

11 JUIN 2024

M. ANDRÉ HÉRIC

La publication et/ou la notification le

11 JUIN 2024

POUR EXPÉDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC,

Signé électroniquement le 06/06/2024
par Thierry ABELLI Président

Le Président de la CAGSC

Thierry ABELLI

La présente délibération peut, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe (rue Auguste Bébien - BP 370 - 97100 Basse-Terre) soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe (34 chemin des Bougainvilliers - Cité Guillard - 97100 Basse-Terre ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr). Le tribunal peut également être saisi en passant par « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr